

L'examen de certification, dans l'académie de Bordeaux, se déroule comme suit. Le candidat est invité à faire un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec le jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un metteur en scène et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Cette année le jury était composé de :

- Myriam Lobry, IA-IPR de lettres
- Jean-Luc Ollivier, directeur de la compagnie Le Glob
- Marie-Pierre Mano, professeur de spécialité au lycée Montesquieu.

Pour commencer ce rapport, le jury tient à souligner l'engagement sincère de tous les candidats entendus, et la qualité des échanges. Les candidats ajournés ne doivent en aucun cas recevoir leur note comme une remise en cause professionnelle, mais garder à l'esprit que la certification complémentaire est une clé (nécessaire mais non suffisante car les postes sont en nombre très limité) pour les postes de théâtre en lycée ou les CHAT, et non un titre honorifique, destiné à récompenser des faits accomplis. Le jury engage ces candidats à considérer leur oral comme un temps de formation, qui aura sans doute suscité des questionnements, et à se représenter l'année suivante. Il a eu le plaisir cette année d'admettre des candidats refusés les années précédentes, qui avaient progressé dans leurs compétences, en consolidant leurs connaissances théoriques notamment.

### **1. Le dossier écrit**

Il est constitué de cinq pages au plus. Il n'y a aucune uniformisation de la présentation du rapport. Le jury attend néanmoins qu'il soit pour l'essentiel rédigé, dans une langue correcte. En annexe, des illustrations peuvent rendre compte des projets pédagogiques présentés.

S'il est possible d'y préciser les titres et diplômes obtenus ou en cours, de relater les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, etc., les travaux effectués à titre personnel ou professionnel en lien avec le champ artistique choisi, l'enjeu essentiel est d'y trouver le développement commenté d'une pratique ou d'un travail particuliers. Le jury apprécie en particulier le recul réflexif dont fait montre le candidat, sa capacité à justifier et analyser ses choix pédagogiques et didactiques, à les mettre en perspective au regard des tendances de la création contemporaine et de l'histoire du théâtre. Ce dossier est lu au préalable avec attention par les membres du jury, qui peuvent le consulter à loisir lors de l'entretien.

## 2. L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être vivant et engagé. Il met au jour la motivation du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons, les ressorts qui ont présidé à cette candidature. Il s'agit d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait en la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement. Les candidats entendus cette année ont tous bien compris qu'il ne pouvait suffire de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation, définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement, tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée. Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

## 3. L'entretien

Le rapport 2023 a déjà longuement présenté les attendus de ce moment, ainsi que les principaux écueils. Nous renvoyons à [sa lecture](#). Pour illustrer de façon plus concrète les attentes du jury, nous proposons ici en complément quelques exemples de questions qui pourraient être posées à un candidat qui aurait centré son dossier sur un travail consacré au *Cid* :

- Comment définiriez-vous précisément la tragédie ?
- Dans quelles conditions fut représentée la pièce à l'époque de Corneille ?
- Quel ressort esthétique nouveau Corneille propose-t-il par rapport aux principes aristotéliens ?
- Quelles mises en scène ou captations avez-vous proposées aux élèves ? quelle analyse dramaturgique en faites-vous ?
- Comment avez-vous travaillé la pièce avec les élèves ? Quels exercices préparatoires ? Quelles scènes avez-vous privilégiées ? Pourquoi ?
- Quel sens voyez-vous à travailler cette pièce avec des élèves ?
- Dans le cadre de l'étude de cette pièce en spécialité, quel programme de spectacles composeriez-vous ? comment ? Quel sujet d'épreuve terminale pourriez-vous imaginer ?
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive. Le jury part toujours de ce qui est présenté dans le dossier ou lors de l'exposé oral pour nourrir l'entretien.